



Commune d'Aulnay-sur-Mauldre

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 octobre 2023

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil Municipal (Mairie), sous la présidence de M. Jean-Christophe CHARBIT, Maire.

PRÉSENTS : Jacky BLONDEL, Eric BOISTEAU, Patrick BRICON, Didier BROQUET, Catherine CHANDOLAS, Jean-Christophe CHARBIT, Yann-Fabrice FAUCILLE, Thierry HOCHARD, Claire DOMINGUEZ, Philippe LE PECHEUR

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Pierre BIVAS (pouvoir donné à Philippe LE PECHEUR), Ludovic DAVOINE (pouvoir donné à Jacky BLONDEL), Laurence PETIPHAR (pouvoir donné à Thierry HOCHARD), Nadine SISTIAGUE (pouvoir donné à Yann-Fabrice FAUCILLE)

ABSENTS EXCUSÉS : Laurence MARTIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Yann-Fabrice FAUCILLE

Le quorum étant atteint, **M. le Maire** ouvre la séance à 20h01.

1/ Délibération n° 2023-16 : Désignation d'un conseiller municipal délégué

M. le Maire propose de créer un poste de conseiller municipal délégué en charge de l'environnement, et de donner cette délégation à **M. Thierry HOCHARD**.

En l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 14

Pour : 11

Abstention : 3 (M. BIVAS, M. LE PECHEUR, Mme DOMINGUEZ)

A l'issue du vote, **M. BROQUET** soulève le problème qui peut se présenter, en cas de croisement entre un bus et un tracteur sur la route de Bazemont.

2/ Délibération n° 2023-17 : Fixation de l'indemnité versée au conseiller délégué

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération, rappelant qu'il convient de fixer les indemnités du conseiller municipal délégué, dans le cadre des taux plafonds. Il est proposé de fixer ce taux à 6 %.

En l'absence de question, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 14

Pour : 11

Abstention : 3 (M. BIVAS, M. LE PECHEUR, Mme DOMINGUEZ)

3/ Délibération n° 2023-18 : Révision de prix prestataire Ekilibre – portage de repas

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération, rappelant que le prestataire Ekilibre a limité son augmentation de tarif à 6 %. **M. le Maire** propose d'augmenter la prise en charge de la Mairie, afin de ne pas répercuter la totalité de l'augmentation aux bénéficiaires.

M. Le PECHEUR demande si, d'un point de vue social, la Mairie n'aurait pas pu prendre en charge l'intégralité de la hausse.

M. le Maire indique que la commune prend en charge la majorité de la hausse (à savoir 0,49 € d'augmentation par repas pour la Mairie et 0,17 € d'augmentation pour les bénéficiaires).

En l'absence d'autres questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 14

Pour : 11

Contre : 3 (M. BIVAS, M. LE PECHEUR, Mme DOMINGUEZ)

4/ Délibération n° 2023-19 : Révision de prix prestataire Yvelines Restauration – restauration scolaire

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération, rappelant les différents documents joints au dossier : lettre du prestataire, avis du Conseil d'Etat, avenant au marché public... La commune doit prendre en compte l'ajustement de prix du prestataire.

M. le Maire précise que l'imprévision ne fonctionne malheureusement que dans un seul sens.

M. le Maire indique que la volonté de la Mairie est de ne pas faire subir l'augmentation aux familles et de prendre en charge la totalité de la hausse.

En l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 14

Pour : 14 (unanimité)

5/ Délibération n° 2023-20 : Révision des tarifs de la Cantine – intégration des PAI dans la grille tarifaire

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération, considérant qu'il convient de prendre en compte l'ensemble des coûts inhérents au fonctionnement du service restauration.

Mme DOMINGUEZ s'interroge sur le fonctionnement actuel, et demande si ce service était gratuit jusqu'à présent.

M. le Maire lui répond qu'en effet jusqu'à présent, rien n'était facturé aux familles dans le cadre d'accueil d'enfant bénéficiant d'un PAI, mais que cette prise en charge est généralement facturée par les communes. Il s'agit d'une participation aux frais (personnel, surveillance, électricité...).

Mme DOMINGUEZ estime que c'est discriminatoire de demander une participation financière aux familles dont les enfants souffrent de pathologies.

M. le Maire rappelle que les familles disposent d'un service, que leurs enfants sont surveillés et gardés.

M. BOISTEAU demande combien d'enfants sont concernés actuellement. **M. le Maire** lui indique que 3 élèves sont actuellement dans ce cas.

En l'absence d'autres remarques ou questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 14

Pour : 11

Contre : 3 (M. BIVAS, M. LE PECHEUR, Mme DOMINGUEZ)

6/ Délibération n° 2023-21 : Révision des tarifs des concessions du cimetière

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération, rappelant qu'il convient de prendre en compte l'ensemble des coûts inhérents à l'entretien du cimetière.

M. le Maire indique que la Commune compte procéder à une cartographie du cimetière, par drone. Il précise également qu'il faudra entamer des procédures pour relever des tombes abandonnées.

En l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 14

Pour : 11

Abstention : 3 (M. BIVAS, M. LE PECHEUR, Mme DOMINGUEZ)

7/ Délibération n° 2023-22 : Délibération autorisant le Maire à fixer les tarifs pour la participation aux sorties et aux repas organisés par la Municipalité

M. FAUCILLE procède à la lecture du projet de délibération, rappelant qu'il y a lieu de fixer les différents tarifs afin d'encaisser les recettes afférentes.

M. LE PECHEUR regrette de ne pas être associé ou invité aux événements.

M. FAUCILLE rappelle que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

En l'absence d'autres remarques ou questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 14

Pour : 11

Abstention : 3 (M. BIVAS, M. LE PECHEUR, Mme DOMINGUEZ)

8/ Délibération n° 2023-23 : Délibération portant modification de la Régie unique des recettes

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération, rappelant l'ensemble des encaissements effectués par la régie. Les modes de recouvrement sont les chèques, les espèces et le paiement en ligne (pour la restauration scolaire, le périscolaire et le centre de loisirs).

M. le Maire rappelle que la Trésorerie de Mantes-la-Jolie a été transférée aux Mureaux, et que cette dernière a demandé des précisions sur l'arrêté de régie.

M. LE PECHEUR demande qui est le titulaire de la régie.

M. le Maire lui indique que le régisseur actuel est Mme Roquigny.

En l'absence d'autres remarques ou questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 14

Pour : 11

Abstention : 3 (M. BIVAS, M. LE PECHEUR, Mme DOMINGUEZ)

9/ Délibération n° 2023-24 : Délibération autorisant M. le Maire à effectuer les demandes de subventions pour la pose de panneaux photovoltaïques

M. le Maire expose aux membres du Conseil le projet visant à la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics.

M. BROQUET indique qu'il faudra procéder à des analyses de certaines charpentes.

M. le Maire conçoit que ça pourrait être l'occasion de consolider les charpentes de certains bâtiments, comme par exemple le préau de l'école.

En l'absence d'autres remarques ou questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 14

Pour : 14 (unanimité)

10/ Délibération n° 2023-25 : Délibération autorisant M. le Maire à effectuer les demandes de subventions pour la rénovation énergétique des bâtiments publics (chauffage, fenêtres et portes en double vitrage, éclairage, isolation...)

M. le Maire détaille les différents projets prévus : poursuivre le changement des fenêtres en Mairie, l'isolation au-dessus de la 6^e classe à l'école maternelle, relier le chauffage de la cantine (actuellement électrique) au chauffage central... Le but est de diminuer les charges et de favoriser les démarches respectueuses de l'environnement.

M. le Maire indique que des investissements vont être nécessaires.

En l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 14

Pour : 14 (unanimité)

11/ Délibération n° 2023-26 : Délibération autorisant M. le Maire à signer la Convention entre la Commune et la Communauté Urbaine permettant l'installation de décorations de Noël sur les lampadaires publics

M. le Maire propose au Conseil de signer avec GPS&O une convention, pour 3 ans, autorisant la Commune à installer des illuminations festives sur les lampadaires de la Commune.

En l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 14

Pour : 14 (unanimité)

11/ Délibération n° 2023-27 : Délibération permettant l'acquisition de parcelles situées Chemin des Carrières

M. le Maire indique que la Commune a été contactée pour l'achat de parcelles situées Chemin des Carrières.

M. LE PECHEUR s'interroge sur le fait de savoir si les parcelles ont été proposées aux voisins.

En l'absence d'autres remarques ou questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 14

Pour : 11

Abstention : 3 (M. BIVAS, M. LE PECHEUR, Mme DOMINGUEZ)

M. le Maire indique que le dernier point inscrit à l'ordre du jour, à savoir la modification du tableau des effectifs, sera traité à une séance ultérieure du conseil.

M. Le PECHEUR s'étonne qu'aucun hommage n'ait été rendu à Mme DUBOST.

M. le Maire indique que sa disparation est douloureuse, mais que l'ensemble du conseil lui rend hommage, et salue son travail et son engagement pour la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Maire,

Jean-Christophe CHARBIT



Le secrétaire de séance,

Yann-Fabrice FAUCILLE